

Chers parents,

Toutes les demandes d'inscriptions relatives à la rentrée progressive ont été validées par Monsieur le Maire.

L'organisation présentée dans le protocole est maintenue.

A compter du mardi 12 mai et jusqu'au 1^{er} juin inclus, deux situations sont arrêtées pour la scolarité de votre enfant.

- **SITUATION 1 : Votre enfant poursuit l'école à la maison.**

Dans ce cas **vous continuerez à trouver le programme des activités sur le blog**. Elles seront préparées essentiellement par Mme Grijol qui reste en télétravail.

Je vous invite bien entendu à continuer à m'envoyer les réalisations de vos enfants par mail. La mise en forme sur le blog de ces travaux sera moins rapide mais je sais pouvoir compter sur votre compréhension.

- **SITUATION 2 : Votre enfant retourne à l'école 1 jour sur 2.**

Vous avez reçu un mail pour vous informer de son groupe.

Nous ferons le même travail que celui proposé sur le blog en adaptant certaines activités à notre situation de classe.

Pour rappel, les corrections collectives seront réalisées mais les enseignantes n'écriront pas sur les cahiers.

Ainsi les deux jours où votre enfant ne sera pas à l'école, il pourra poursuivre ses apprentissages avec le blog.

Il n'y aura pas de devoirs à faire.

Ainsi, quelle que soit sa situation, chaque enfant aura le même parcours d'apprentissage.

Bien cordialement,

Agnès Fabre